

*Les
Fiches Pédagogiques*

*du Musée des Antiquités nationales
Château de Saint-Germain-en-Laye*

La Gaule Romaine



Entrée, à l'issue de deux opérations de conquête, dans l'Empire romain, la Gaule accepte sans grandes difficultés son nouveau statut et l'adopte même sans doute volontiers, au moins sur le plan matériel. Cette adhésion au monde romain est le fait, dans un premier temps, de l'aristocratie, en partie incluse par Rome parmi les citoyens romains. Nombreux sont en Gaule les C. Julius "adoptés", dès après la conquête, par Jules César pour marquer leur ralliement à Rome, tandis qu'une sorte de résistance passive, ou tout au moins le désir de garder sa différence, peut-être d'échapper au paiement du tribut, a pu exister sur certains *oppida*, menée par les artisans ou commerçants. Toutefois, ces mouvements ne durent pas et assez vite le statut de province romaine est accepté par tous. Ce ralliement général peut s'expliquer par divers facteurs :

- le confort de la paix qui s'installe après des années de guerre et des siècles de rivalités, sinon de conflits, entre les peuples et la Gaule est apprécié de tous ;
- les échanges commerciaux deviennent florissants avec l'ouverture de ce grand marché qu'est l'empire romain;
- l'urbanisation, utilisée par Rome comme moyen de propagande, est d'autant mieux acceptée que ce phénomène était déjà en gestation sur les *oppida*.

Un grand nombre des habitudes, des techniques, des modes de pensée romaines sont adoptées, sans que la Gaule devienne pour autant une copie conforme de Rome. Tout au contraire, il subsiste, dans la civilisation gallo-romaine qui apparaît rapidement, bon nombre de caractères indigènes lui conférant son originalité.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE



Les principales villes de la Gaule romaine

Au moment où Jules César, désireux d'augmenter son pouvoir décide de conquérir "la Gaule", Rome y possède déjà une province, la Gaule Transalpine (le sud-est de la France), conquise entre 125 et 121 av. J.C. Cette région touchait en effet la méditerranée que Rome voulait faire sienne (jusqu'à pouvoir l'appeler "Mare Nostrum"), elle avait d'autre part de multiples liens avec la Gaule Cisalpine située en Italie, de l'autre côté des Alpes. C'est d'ailleurs en partant de cette province dont il était le gouverneur en 58 avant J.C., que César entame sa conquête. Il profite de l'appel à l'aide des Eduens, peuple gaulois établi en Bourgogne, qui entretenait des liens étroits avec Rome et avait reçu le titre d' "ami du peuple romain" menacés par le peuple voisin, les Helvètes, eux-mêmes envahis par des populations germaniques à la recherche de nouvelles terres.

César sauva les Eduens du péril helvète, mais conquiert le reste de la Gaule sous prétexte d'empêcher les Germains d'y pénétrer. Malgré une résistance acharnée et même une alliance des peuples gaulois (une action presque contre nature pour eux), la chute d'Alésia, assiégée par les Romains, marque la défaite de Vercingétorix et des alliés gaulois (52 av. J.C.). Les territoires conquis, appelés les "Trois Gaules" parce qu'ils correspondent à d'anciens regroupements de peuples gaulois, deviennent provinces romaines sous les noms de "Aquitaine", "Lyonnaise". "Gaule Belgique", autour d'une capitale nouvellement créée : Lyon. C'est dans cette ville que va siéger annuellement l'assemblée des peuples des trois gaules. Leurs représentants approuvent ou critiquent l'action des gouverneurs et surtout assurent les cérémonies du culte impérial, rendu à Rome et Auguste, qui fut institué en 12 avant J.C. Ce culte marque la fidélité des nouvelles provinces et de chaque *civitas* à Rome et à l'empereur.

En Gaule Transalpine, qui va prendre le nom de Narbonnaise en 21 avant J.C., le même culte a laissé des traces notables : la maison Carrée à Nîmes dédiée aux Princes de la Jeunesse (les petits-fils d'Auguste) ou le temple d'Auguste et Livie à Vienne. Ce nouveau culte est l'un des symboles de la mainmise de Rome sur les provinces, au même titre que l'organisation administrative et financière du pays. Cependant si ces "nouveauautés" paraissent d'importance, elles sont moins lourdes de conséquences qu'il n'y paraît à première vue.

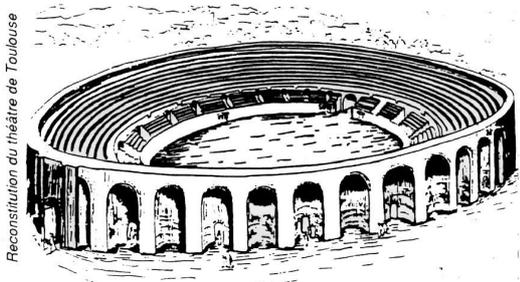
Tout d'abord, sur le plan religieux, l'institution d'un culte officiel, rendu à la famille impériale ou à la Triade Capitoline, protectrice de Rome, est la seule incursion romaine opérée de force dans le domaine de la pensée. Toutefois, rendu dans le cadre de la vie publique, ce nouveau culte n'affecte en rien la religion de chacun.

Administrativement si les nouvelles provinces se trouvent sous le pouvoir d'un gouverneur, dépendant de l'empereur pour celles des Trois Gaules ou du Sénat pour la Narbonnaise, le découpage administratif interne respecte à la lettre les anciens territoires : populations et terres sont groupées en *civitates* (cités) (environ 80 pour les quatre provinces) correspondant aux anciens peuples. Les *civitates* sont groupées autour d'une capitale chargée de l'administration. Les institutions sont calquées sur celles de Rome, mais les magistrats sont des notables locaux et la justice reste en partie indigène. Les statuts des *civitates* et de leur capitale dans l'empire sont plus ou moins avantageux selon leur position lors de la conquête (alliés ou ennemis acharnés de Rome), selon les services rendus à Rome, selon leur statut de fondation. Les villes les plus avantagées sont les municipales et les colonies fondées avec apports de vétérans (légionnaires démobilisés), déjà citoyens romains. Elles bénéficient du "droit latin" et leurs magistrats accèdent à la citoyenneté romaine. Les moins favorisées, les cités pégrines, bénéficient de beaucoup moins d'avantages, fiscaux entre autres. De la même façon, le statut des hommes libres est divers, de citoyen romain à pérégrin, calqué sur celui de leur cité, selon leurs activités et leur fortune... Pour les esclaves, dont l'existence est attestée par quelques inscriptions et la présence de quelques entraves, ils ne semblent pas avoir été très nombreux et leur statut n'était pas définitif. L'affranchissement est fréquent et les affranchis, comme les autres, peuvent espérer gravir les échelons de la société, par le biais des fonctions religieuses ou municipales : de pérégrin à citoyen de droit latin, puis citoyen romain, chevalier et même sénateur.

LES MONUMENTS

A l'intérieur de la *civitas*, Rome amplifie un mouvement qui s'était amorcé à la fin de l'indépendance gauloise : l'urbanisation des capitales des *civitates* a droit, sur le modèle de Rome, à une parure monumentale installée autour des deux axes de la ville : le *cardo* et le *decumanus* (nom des deux axes perpendiculaires autour desquels s'organisait le cadastre, qu'il soit urbain ou rural). Le cœur de la cité est marqué par le forum, espace à la fois religieux, politique et commerçant. Cette grande place rectangulaire, extrêmement fermée sur elle-même, rassemble les bâtiments de la vie de la cité : à l'extrémité, la curie, où siègent les décurions, choisis parmi les notables indigènes (le conseil municipal). De l'autre côté, sur un haut podium,

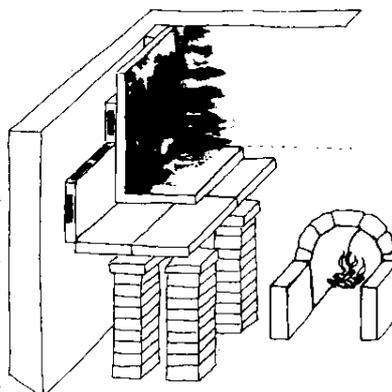
se dresse le temple rectangulaire de type romain, entouré de colonnes, consacré aux cultes de la religion officielle : Triade Capitoline, protectrice de Rome, ou culte impérial. Tout autour de la place, sous les portiques, s'ouvrent des boutiques. Sur le forum, autour des bases et statues élevées en remerciement aux citoyens méritants. les habitants de la cité se rassemblent à toute occasion de la vie civique, pour traiter des affaires ou simplement pour flâner, rencontrer des amis, échanger les dernières nouvelles.



Dès le I^{er} siècle, mais en plus grand nombre et avec plus d'éclat au II^e siècle, les riches citoyens, parfois l'empereur, offrent à leur ville les monuments qui vont l'orner (arcs, portes...) ou vont contribuer à la distraction et au bien-être des habitants. Les bâtiments de spectacle, très nombreux, parfois gigantesques (théâtre de Lyon 5500 places, puis agrandi jusqu'à 10500 places) témoignent du succès des représentations

semi-circulaires, où les spectateurs se répartissent sur les gradins étagés, les acteurs de pantomimes évoluent sur une scène élevée, fermée par un haut mur de scène où niches et colonnades servent de décor. Dans les amphithéâtres ovales (nos arènes comme celles de Nîmes ou d'Arles), sur l'espace central, "l'arène", se combattaient féroce-ment, et jusqu'à la mort, des gladiateurs ou des animaux, ou encore hommes et animaux. La Gaule créa une forme intermédiaire, le théâtre-amphithéâtre, comme celui de Lutèce, encore visible actuellement.

L'évergète (le mécène) pouvait aussi doter la cité de thermes luxueux où les bains chauds, tièdes et froids étaient alimentés par de l'eau apportée par le réseau d'aqueducs souterrains et aériens mis en place autour de chaque cité. Les nombreuses salles annexes permettaient de se détendre, de s'adonner à son sport favori ou à quelque occupation de l'esprit : on pouvait lire, écouter une déclamation poétique, suivre un concert... Les thermes, en effet, accueillaien-t ces activités dans les cités qui ne possédaient pas d'odéon, bâtiment de même plan que le théâtre, mais plus petit et en partie couvert pour que la voix parlée ou chantée porte mieux.



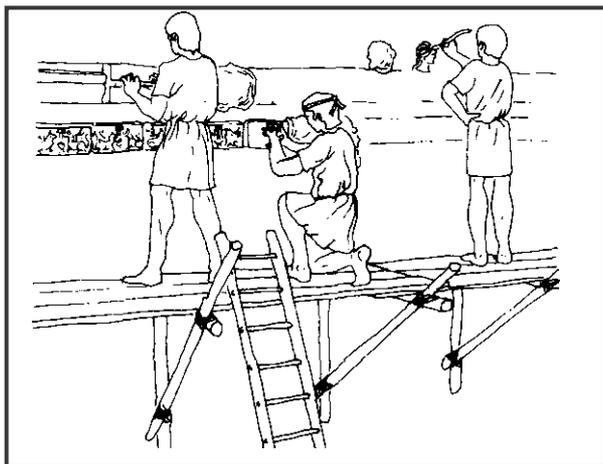
Le mode de chauffage le plus répandu était le chauffage par hypocauste. L'air chaud circulait entre les Ailettes, soutenant le plancher, et dans les tubulures murales.

LE BAS EMPIRE

Cette situation durera pendant toute la période de la "Paix romaine" (I^e - II^e - et première moitié du III^e siècle). Des troubles graves dans l'Empire romain tout entier, et en particulier en Gaule, vont motiver des très profonds changements politiques et sociaux. En Gaule, les incursions répétées - à partir de 235 et surtout dans la seconde moitié du III^e siècle - de populations germaniques attirées par la prospérité de ces provinces, participent à l'instabilité du pouvoir et à l'insécurité générale. Le résultat concret pour la Gaule s'observe dans l'évolution

de la société une condition sociale dont ils n'ont pas le droit de sortir (un boulanger, par exemple, doit rester boulanger toute sa vie, son fils et son petit-fils seront boulangers et le resteront jusqu'à leur mort). Une nouvelle aristocratie se forme - celle des grands propriétaires terriens - qui acquiert les terres des moins riches, désormais attachés à l'exploitation de ce qu'ils ont perdu. Matériellement, les villes aussi changent profondément. Pour se protéger des incursions des "barbares", elles se resserrent dans leur centre en s'entourant de larges remparts édifiés soigneusement, souvent à l'aide de fragments architecturaux récupérés sur des monuments, ou de stèles funéraires des siècles précédents.

LA VIE QUOTIDIENNE

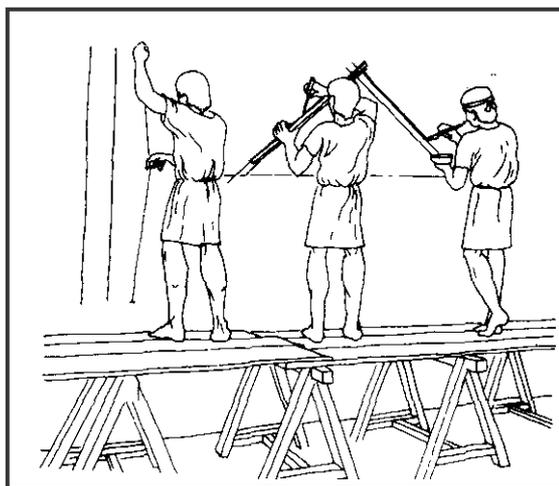


Trois étapes du travail du stucateur.
Dessins d'après J. P. Adam

La Gaule romaine a été modifiée très rapidement après la conquête par l'adoption des nouveautés proposées par les romains. On l'a vu, les villes se construisent partout, capitales de *civitates*, mais aussi agglomérations secondaires - les *vici*. Des techniques de construction nouvelles utilisant la pierre, la brique, la tuile, sont adoptées : les monuments sont construits en "grand appareil" (gros blocs liés par des crampons métalliques) ou plus modestement en "petit appareil" où deux parements de moellons, liés au mortier, sont reliés par un blocage de pierrailé et mortier. Les simples particuliers continuent à faire construire leurs maisons selon les techniques traditionnelles (pans de bois, pisé ou torchis) par les ouvriers du bois, au moins au premier siècle, mais ils utilisent cependant les nouvelles techniques pour améliorer les habitats : soubassements de la pierre à la base des murs, protection contre l'humidité, décor intérieur :

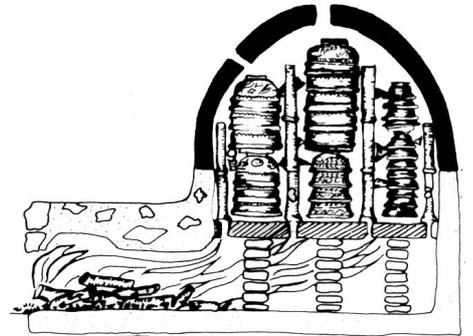
pavements de mosaïque, bassins et sculptures peinture murale, dans les jardins. Ils continuent à porter leurs vêtements et bijoux traditionnels, tuniques plus ou moins longues, chaud manteau à capuchon. La toge romaine n'est portée que par les notables, les jours de

Dans les villes, les activités artisanales sont groupées en quartiers animés. A la suite de leurs pères gaulois, les gallo-romains sont d'habiles forgerons, bronziers, chaudronniers, orfèvres, produisant en série tous les objets nécessaires à la vie quotidienne. Le forgeron, comme autrefois, forge les outils nécessaires à tout paysan ou artisan. Le tabletier travaille l'os et la corne pour fabriquer les charnières qu'utilisera le menuisier, les placages qui rehaussent les oeuvres de l'ébéniste, mais aussi des petites boîtes, des manches d'outils ou des manches de couteau, souvent sculptés d'une chasse au lièvre ou d'une forme animale. Chez l'orfèvre prennent forme les bijoux des intailles montées en bagues, chaînes, colliers d'or et de pierres fines, bracelets ciselés.



Finition d'une peinture murale
Dessin d'après J. P. Adam

C'est le bronzier qui produit la fibule, accessoire indispensable au vêtement. portée par tous pendant trois siècles et demi jusqu'à ce qu'au IV^e siècle, les vêtements soient entièrement cousus. Partant des formes gauloises, les fibules, dont le ressort est rapidement remplacée par la charnière romaine, évoluent pendant le premier siècle jusqu'à devenir une véritable broche. souvent émaillée ou niellée. Au IV^e siècle, fibule cruciforme en or ou en bronze, devient un insigne militaire. La vaisselle de luxe, de bronze ou d'argent, sort aussi des ateliers de bronziers, d'orfèvres ou de chaudronniers. Seuls les plus riches peuvent l'acheter et les maisons modestes se contentent de la vaisselle en terre cuite, céramique commune produite dans les ateliers locaux, ou céramique de demi-luxe comme la céramique sigillée, d'un rouge-orangé brillant, tournée et moulée, pour les formes décorées, dans de vastes ateliers. Imitant la sigillée italienne, puis la supplantant, les ateliers s'installent à Lyon puis en Gaule centrale (celui de Lezoux est très prospère au II^e siècle) et, au Bas-empire, dans la Gaule du Nord-Est (ateliers de l'Argonne). Les centres de production de sigillée atteignent un stade de production que l'on peut qualifier de semi-industriel (les fours cuisaient en une journée plusieurs milliers de vases).



Four utilisé pour la fabrication des céramiques sigillées. Les conduits qui montent jusqu'au sommet s'appellent des tubulures

Les ateliers de fabrication du verre ont laissé beaucoup moins de vestiges et on les connaît mal, mais on peut admirer leurs créations : coupes, flacons à parfums, bouteilles, assiettes, urnes au Haut-Empire, vaisselle à boire supplantant l'argenterie au Bas-Empire, avec d'admirables créations de verres incrustés de pastilles, de filets ou de divers motifs colorés, gravés, peints, dorés, ou découpés en fines résilles.

Les menuisiers, selliers, teinturiers, fabricants de couvertures... nous ont transmis beaucoup moins de vestiges, mais ils n'en étaient pas moins actifs, regroupés comme les autres corps de métiers dans des corporations, organisations semi-professionnelles, semi-religieuses, qui faisaient appliquer les règles de la profession, honoraient ses divinités protectrices et venaient au secours de ses membres en difficulté.

A la campagne, les paysans installés dans une "villa" au cœur de leur domaine mènent des activités agricoles prospères : cultures céréalières et élevages sont assez productifs pour fournir à Rome blé et viande (surtout des salaisons de porc, très appréciées en Italie) et lainages (le cucullus des Santons était grandement réputé). Ces activités traditionnelles sont rapidement concurrencées par la culture de l'olivier en Narbonnaise et de la vigne dans toute la Gaule. Moins contraignantes et donc plus rentables, ces cultures fournissent deux produits, l'huile et le vin, toujours très demandés, le nombre de fragments d'amphores retrouvés dans les fouilles en témoigne. Le "biturigique" ou l'"allobrogique" rivalisent sur les tables romaines avec les grands vins d'Italie.

Au Bas-Empire, les petits propriétaires terriens, ruinés par les incursions germaniques, et par l'instabilité politique, sont obligés de vendre leurs domaines aux membres d'une nouvelle aristocratie de grands propriétaires qui résident dans les villes fortifiées et confient l'exploitation de leurs terres à un régisseur. Les paysans ruinés restent attachés à ces terres en tant que fermiers, ayant perdu tout droit, même de partir. Le servage se met en place à cette époque.

La vitalité économique de la Gaule indépendante avait attiré les commerçants romains, et les échanges entre la Gaule et les pays méditerranéens étaient organisés bien avant la conquête. La romanisation, qui génère deux siècles de paix et de grande prospérité, provoque la mise en place de nouvelles structures favorisant l'expansion des échanges commerciaux : réseau routier, ponts, création de puissantes corporations de transport qui assurent les échanges intérieurs et

extérieurs. La vitalité du commerce est attestée par le grand nombre de monnaies découvertes dans les niveaux gallo-romains.

La variété et l'importance de ces échanges entre la Gaule et les pays méditerranéens sous-entend que la culture, ou au minimum la langue latine, ait été parfaitement maîtrisée. En effet, si le Gaulois a été parlé jusqu'à la christianisation complète du pays, le latin était compris au moins de la majorité, comme le prouve le nombre d'inscriptions latines recensées en Gaule. Il aurait été absurde de rédiger des dédicaces, des inscriptions funéraires en latin si elles n'étaient pas comprises. L'apprentissage de la culture latine se faisait dès l'enseignement primaire, largement dispensé, où les enfants se familiarisaient, de 7 à 11 ans avec la lecture et l'écriture. L'enseignement secondaire, assuré par les "grammairiens" n'était suivi que par les enfants des milieux favorisés, de même que les études universitaires, durant lesquelles les "rhéteurs", professeurs respectés, apportaient la culture nécessaire à l'entrée dans les hautes carrières.

LA RELIGION

Parallèlement aux cadres administratifs, Rome a institué en Gaule le culte impérial rendu à Rome et Auguste. En dehors de cette incursion dans le domaine religieux, et de l'interdiction des druides (plus comme éducateurs de la jeunesse, et donc éventuels ferments de révolte qu'en tant que prêtres de la religion gauloise) prononcée par Tibère ou Claude.

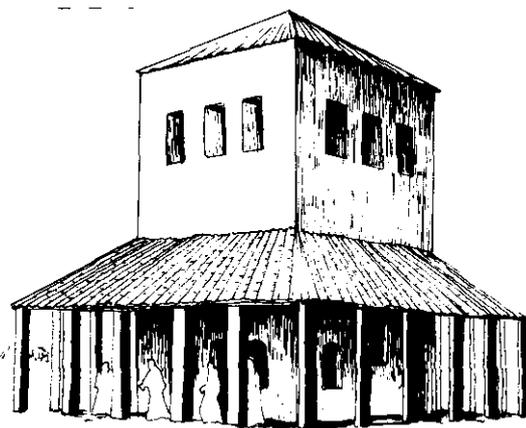
La tolérance romaine envers les divinités et les cultes indigènes, la conception antique d'un panthéon accueillant, ont amené les gallo-romains à continuer à honorer leurs dieux tout en les parant du nom des divinités romaines qui leurs semblaient proches. C'est ainsi que Mercure est le dieu "le plus honoré", mais c'est un Mercure légèrement différent du dieu gréco-romain, qui recouvre une ou plusieurs divinités dont nous avons perdu le nom. De la même façon, Vénus ressemble souvent à son homologue romaine, mais présente parfois des traits totalement différents, purement indigènes, lorsqu'elle protège un groupe d'enfants ou lorsque. Vénus dite "à gaine", dans l'ouest de la Gaule, elle est entourée de signes symboliques (de symboles planétaires ?).

D'autres dieux ont paru aux gaulois et aux romains si proches les uns des autres qu'on a assimilé un dieu gaulois à son correspondant romain. C'est ainsi que le dieu guérisseur Borvo a été rapproché d'Apollon. Certains des grands dieux, Mercure en particulier ou Apollon étaient parfois accompagnés d'une "parèdre" (correspondant féminin, parée des mêmes attributs et chargée des mêmes fonctions), Rosmerta avec Mercure, Sirona ou Damona avec Apollon... Quelques-uns enfin ont conservé leur aspect et leur nom gaulois, sans doute trop éloignés de tout correspondant romain. C'est le cas de la déesse Epona, la déesse des chevaux, protectrice des écuries et de la prospérité de la maison, guide des voyageurs, qui a même été adoptée par les Romains.

Les cultes publics se déroulaient dans des sanctuaires urbains ou ruraux, constitués d'un espace sacré, clos par un mur d'enceinte, à l'intérieur duquel se dressait un ou plusieurs temples. Ces édifices sont appelés temples celto-romains ou *fanum*, pour les différencier des temples gréco-romains dont ils différaient beaucoup. Il s'agissait d'un édifice à plan centré (carré le plus souvent, circulaire ou polygonal), ouvert à l'est face au soleil levant, et constitué de deux parties emboîtées : une *cella* abritant la statue du culte, entourée d'une galerie. Il reste encore quelques vestiges de ces *fana*, à Autun le "temple du Janus", à Périgueux "la Tour de Vésonne", près de Talmont (Charente-maritime) le "Moulin du Fa", à Eysse dans le Lot-et-Garonne. C'est à chaque fois la *cella* qui subsiste, carrée à Autun, circulaire ailleurs, toute trace de la galerie, qui pouvait être une simple colonnade, ayant disparu. Ces édifices, s'ils ont pris des caractéristiques romaines (constructions en pierre, couverture de tuiles, colonnades, décor sculpté, peinture murale), ont conservé le plan des édifices sacrés construits en bois au second âge du Fer.

Un certain nombre des sanctuaires étaient consacrés à une divinité des eaux guérisseuses. Les sources thermales sont nombreuses en Gaule, mais certains sanctuaires étaient installés autour d'une source sans qualités curatives actuellement reconnues. Sans doute, l'eau ayant en elle-même un caractère sacré, comptait-on sur la divinité du lieu pour accorder la guérison aux fidèles. Ils déposaient d'ailleurs dans l'espace sacré de nombreux ex-voto, en prière pour demander une guérison, ou en remerciement pour l'avoir obtenue.

Les *conciabula*, antiques lieux de rassemblement de plusieurs peuples en pleine campagne, comprenaient un sanctuaire auquel étaient associés un vaste théâtre et des thermes.



Reconstitution d'un fanum

Les particuliers entretenaient un lieu de culte privé dans leur demeure, où ils honoraient les dieux Lares, protecteurs de la maisonnée, et leurs ancêtres. Le culte des morts faisait en effet partie de la religion privée, mais aussi de la religion publique puisque le bon ordre ne pouvait être maintenu si les morts, insatisfaits, revenaient troubler la société pour réclamer plus d'égards. Il s'agissait en effet, pour la famille du défunt, d'observer scrupuleusement les rites divers lors des cérémonies funèbres, et lors des fêtes instituées, les *Parentalia* en particulier. Que ce soit pour la crémation, majoritaire au cours des deux premiers siècles de notre ère, ou

pour l'inhumation qui devient la règle au Bas-Empire sous l'influence sans doute des religions orientales, il convenait de suivre les prescriptions traditionnelles et d'effectuer les dépôts nécessaires dans la tombe : objets familiers, offrandes alimentaires, offrandes symboliques (statuettes de divinité honorée par le mort, ou aidant au voyage dans l'au-delà, parfois, à la mode romaine, lampe en terre cuite et monnaie pour éclairer le voyage et payer l'obole à Charon lors de la traversée du Styx, fleuve bordant le séjour des morts). A l'extérieur, quelle que soit sa richesse, la tombe était marquée d'une simple stèle, inscrite ou sculptée, d'un autel, d'un monument funéraire plus ou moins vaste. La décoration sculptée fait allusion très souvent à la profession du défunt, présente sa famille, mais aussi sur les monuments les plus riches, des scènes mythologiques ayant un rapport symbolique avec la mort ou la survie.



Stèle funéraire d'un couple. IIe siècle ap. J.C.

BIBLIOGRAPHIE:

- F. BECK et H. CHEW. Quand les Gaulois étaient romains, Paris. Gallimard. 1989.
- G. COULON. Les gallo-romains 2 tomes. Paris, Armand Colin. 1990.
- L. LERAT, La Gaule romaine. 249 textes traduits du grec et du latin . Paris. Errance. 2ème éd..1986.
- Ch. NERZIC. La sculpture en Gaule romaine . Paris. Errance. 1989.

Dossier réalisé par Françoise BECK, conservateur

Dessins Pierre Pitard

Service culturel - 1992

Musée des Antiquités Nationales - Saint-Germain-en-Laye - Tél. : 01 34 51 65 36

Culturel.man@culture.gouv.fr